

Ecrit par le 1 février 2026

Loriol-du-Comtat : un succès après le rachat de Cérès Flore par ses salariés



Basée à Loriol-du-Comtat, [Cérès Flore](#) est une entreprise à mission qui a été reprise par ses salariés en 2024. Après un exercice, cette opération est positive avec un chiffre d'affaires en forte croissance et de belles perspectives.

« La société Ecosud a été placé en redressement judiciaire suite à des problèmes de gestion d'entreprise en septembre 2023, avec une création d'entreprise qui a eu lieu en 2017. Nous étions convaincus, en tant que salariés, de la pertinence des solutions de cette entreprise. Des clients nous ont d'ailleurs soutenus. Avec un nouveau PDG, nous avons repris l'entreprise en juin 2024 à 5 dont trois salariés de l'entreprise », explique [Arnaud Million](#), directeur technique et commercial. L'entreprise a alors déplacé son siège social de l'Hérault vers le Vaucluse, à Loriol-du-Comtat où se situe la production.

Ecrit par le 1 février 2026

« Notre spécialité de travail est le végétale d'origine sauvage. »

Arnaud Million, directeur technique et commercial de Cérès Flore

Une entreprise à mission

A l'occasion de la reprise, les statuts de l'entreprise se sont portés pour l'entreprise à mission. « Cela signifie que l'on se donne un cadre de travail qui correspond à nos valeurs. On ne dérive pas de l'objectif initial. Notre spécialité de travail est le végétale d'origine sauvage. On ne le fera jamais dans l'avenir d'autres catégories comme l'ornement. »

Ecrit par le 1 février 2026



Ecrit par le 1 février 2026



Ecrit par le 1 février 2026

Cérès Flore est collecteur de graines dans des espaces naturels autorisés (Sivergues, Venasque et Groseau).

Ecrit par le 1 février 2026



Ecrit par le 1 février 2026

Les végétaux sont tracés depuis leur récolte. Ils sont ensuite vendus sous un format donné, avec un âge de un à deux ans.

3 pôles de travail

Cérès flore est organisé en trois pôles. Le premier concerne l'accompagnement de projets, en tant que concepteur de végétalisation. Le second pôle concerne notre rôle en tant que fournisseur pour le génie écologique et végétal.

« Nous sommes des collecteurs de graines dans des espaces naturels autorisés. Nous sommes ainsi en convention avec le Conseil départemental de Vaucluse pour accéder aux trois forêts départementales (Sivergues, Venasque et Groseau). Nous sommes également conventionnés avec le Syndicat mixte du Bassin des Sorgues. Nous accédons ainsi à ces lieux pour y collecter des graines. »



Cérès Flore en chiffres :

Ecrit par le 1 février 2026

- Chiffre d'affaires : 600 000 € prévu en 2025 contre 350 000 réalisées en 2024
- 5 salariés
- 100 000 unités végétales réalisées en 2024 avec 300 000 projetées par an dans les trois ans à venir
- Les trois salariés qui ont repris avec deux personnes extérieures : Arnaud Million (directeur technique et commercial), Didier Legaré (chef de production), Thierry Peteytas (directeur des systèmes d'information)
- Cérès flore est adhérente à trois organismes : French Tech Grande Provence, Innov'Alliance et Provence Ecotransition

« Ceci a lieu tout au long de l'année selon les espèces, comme les chênes en décembre. Les semences sont récoltées à la main. Elles sont ramenées chez nous en pépinière et on les fait lever par diverses techniques, en reproduisant le processus naturel » poursuit Arnaud Million. Les végétaux sont tracés depuis leur récolte. Ils sont ensuite vendus sous un format donné, avec un âge d'un à deux ans.

« Notre métier est de produire des plans de petite taille, résilient, rustique et peu gourmand en entretien d'eau, avec une reprise facile. » L'entreprise assure ainsi le rôle de collecteurs/naisseur/producteur. Tout cet ensemble est vendu à des collectivités territoriales (mairies, syndicats de rivières), agriculteurs pour des haies agricoles et entreprises de travaux comme celles qui travaillent dans le génie écologique, plus précisément le domaine des berges de rivières.

« Cette année, nous avons planté 10kms de haies dans le département de Vaucluse. »

La conduite de travaux

Le troisième métier de l'entreprise concerne la conduite de travaux. « Nous accompagnons les travaux dans leur exécution, dans le domaine plus particulier des haies agricoles. Cette année, nous avons planté 10kms de haies dans le département de Vaucluse, dont 95% ont été réalisés pour des domaines viticoles. Nous pouvons les aider à la plantation avec leur personnel ou assurer nous-mêmes le travail avec des prestataires. Nous mettons également à disposition de nos clients du matériel de protection des végétaux comme les tuteurs ou les manchons de protection. L'entreprise travaille en partenariat étroit avec différents organismes comme le lycée agricole la Ricarde à l'Isle-sur-la-Sorgue ou encore des chantiers d'insertion.

Olivier Muselet

Histoire du rachat de l'entreprise par ses salariés

Les salariés ont repris leur ancienne entreprise à Loriol-du-Comtat, suite aux difficultés rencontrées par leur société. En 2023, après de lourds investissements en recherche et développement qui ne se sont pas révélés payants, la société Ecosud est placée en redressement judiciaire. Pour les salariés, se profilent alors la liquidation et la fermeture. Convaincus de la pertinence des solutions qu'ils proposent face aux enjeux climatiques, les salariés décident alors de faire une proposition de rachat, avec pour priorité, la sauvegarde de tous les emplois et la poursuite de l'activité. Ils démarchent financiers, clients et partenaires, élaborent une nouvelle stratégie commerciale, un business plan. Accompagnés d'un nouveau

Ecrit par le 1 février 2026

PDG, ils déposent enfin une offre de reprise du fonds de commerce.

En avril 2024, le Tribunal de commerce entérine la liquidation judiciaire et valide la reprise de l'entreprise par les salariés. La nouvelle entité, Cérès Flore, est une société à mission qui s'engage pour l'environnement. Elle contribue à la création de territoires plus durables et plus résilients en y aménageant l'espace avec des plantes sauvages d'origine locale, adaptés au sol et au climat.

Sécheresse : 8 communes vauclusiennes reconnues comme étant en état de catastrophe naturelle



Les arrêtés interministériels du 21 et 25 janvier 2025, ont reconnu huit communes de Vaucluse comme étant en état de catastrophe naturelle au titre du phénomène de sécheresse et réhydratation des sols.

Ecrit par le 1 février 2026

L'arrêté interministériel du 21 janvier 2025, publié au journal officiel du 25 février 2025, a reconnu la commune de Sarrians comme étant en état de catastrophe naturelle au titre du phénomène de sécheresse et réhydratation des sols, survenu au cours de l'année 2023.

Celui du 25 janvier 2025, publié au journal officiel du 26 février 2025, a, quant à lui, reconnu les communes d'Althen-Des-Paluds, du Barroux, de Cairanne, de Gigondas, de Loriol-du-Comtat, de Malemort-du-Comtat et de Mazan comme étant également en état de catastrophe naturelle au titre du même phénomène, survenu au cours de l'année 2024.

Ainsi, les personnes sinistrées ont jusqu'au jeudi 27 mars pour Sarrians, et jusqu'au vendredi 28 mars pour les sept autres communes, pour déclarer les dégâts subis auprès de leur compagnie d'assurance.

Réseau Compost Citoyen Paca : 1re rencontre départementale sur la gestion de proximité des biodéchets

Ecrit par le 1 février 2026



Le vendredi 15 mars à Loriol-du-Comtat, [le Réseau Compost citoyen Paca](#) propose une journée de rencontre autour de la prévention et la gestion de proximité des biodéchets à destination des collectivités et des acteurs locaux. Un évènement organisé par [le Cercle des poubelles disparues](#) en partenariat avec la communauté d'agglomération [Ventoux Comtat Venaissin \(Cove\)](#).

Le vendredi 15 mars, aura lieu la première rencontre départementale sur la prévention et la gestion de proximité des biodéchets, à Loriol-du-Comtat, à la salle des fêtes de la commune. Cette journée qui est à l'initiative du réseau compost citoyen paca, organisée par le cercle des poubelles disparues et dont la Cove est partenaire aura pour objectif d'échanger, d'accompagner les collectivités et les acteurs locaux dans leurs plans d'action pour favoriser le compostage de proximité.

Le Réseau Compost citoyen Paca, qui œuvre depuis plusieurs années pour trouver des solutions à la réduction des biodéchets sur le plan régional, souhaite un meilleur accompagnement auprès des usagers et des citoyens vauclusiens dans la gestion des biodéchets.

Des intervenants « acteurs »

Ecrit par le 1 février 2026

Plusieurs élus et techniciens représenteront les collectivités du Vaucluse et seront présents pour échanger avec des professionnels des biodéchets. La matinée sera consacrée aux actions de prévention et de gestion de proximité de chaque commune et aux nouvelles solutions possibles et adaptées pour les acteurs locaux pour mieux appréhender et mettre en œuvre les actions de tri des biodéchets. L'après-midi, deux sites de compostage de proximité seront visités.

[L'agence de la transition écologique](#) (ADEME) et la [Région Sud](#) feront également partie des intervenants pour apporter des réponses et des solutions d'accompagnement auprès des collectivités. L'idée étant de mettre à disposition un maximum d'outils auprès des ménages vauclusiens qui favoriseront le tri et la source des biodéchets.

Coupure d'eau programmée le 27 février 2024 à Carpentras et sur 7 communes avoisinantes



En raison d'importants travaux sur le réseau de distribution d'eau potable, une coupure du service est programmée le mardi 27 février 2024, à partir de 8h du matin et jusque dans la nuit. Cette coupure va se ressentir sur Carpentras et ses communes avoisinantes : Aubignan,

Ecrit par le 1 février 2026

Beaumes-de-Venise, Châteauneuf-du-Pape, Loriol-du-Comtat, Monteux, Pernes-les-Fontaines ; Sorgues.

Pourquoi cette coupure ?

Le Syndicat Rhône Ventoux assure le service de l'eau potable sur un territoire de 37 communes pour une population de plus de 196 000 habitants. A ce titre, il assure la maintenance et l'entretien du réseau de distribution d'eau potable. Dans le secteur de Carpentras, l'eau provient de l'usine de production de la Jouve située à Sorgues. La conduite qui alimente le secteur est une conduite datant pour certaines parties de 1976, en diamètre 600 mm et de 24 km linéaires.

Elle fait régulièrement l'objet d'opérations de renouvellement par tronçons.

Le Syndicat mène actuellement un chantier visant à remplacer un tronçon fragilisé et fuyard de 300 mètres linéaires à Sorgues, au niveau du passage sous l'Ouvèze. Ce chantier sera finalisé le 27 février prochain, avec le raccordement du nouveau tronçon. Pour permettre cette opération, la production et distribution de l'eau depuis l'usine de La Jouve à Sorgues, doivent être coupées.

Les impacts de la coupure

Le Syndicat Rhône Ventoux a entrepris ces derniers mois des actions pour réduire l'impact des coupures liées aux interventions sur la conduite DN600 entre l'usine de production de la Jouve et le réservoir de stockage de Gardy à Carpentras :

- . Construction d'un réservoir d'eau potable de 500 m³ sur la station de production de Grés de Meyras à Aubignan, mis en service en janvier 2023, afin de sécuriser l'alimentation des communes d'Aubignan et Beaumes de Venise.
- . Travaux de réhabilitation du forage de Giardini à Bédoin réalisé en 2022, permettant de doubler le débit de pompage de l'ouvrage. Cette augmentation de la capacité de production permet de secourir via les ressources de Bédoin les parties Nord de la commune de Carpentras, Pernes Les Fontaines en cas de besoin,
- . Interconnexion en février 2024 des réseaux d'eau potable de Saint Didier et de Pernes Les Fontaines, permettant de sécuriser l'alimentation de la commune de Pernes-Les-Fontaines jusque là dépendante de l'apport du réservoir de Gardy à Carpentras.

Ces actions permettent de limiter l'impact

pour une partie des habitants de ces communes qui pourront ainsi être alimentés en eau mais constateront peut-être ponctuellement des perturbations dans la distribution (baisses de pression ponctuelles, présence d'air dans le réseau).

Modérer l'usage de l'eau

Les usagers ainsi préservés par ces systèmes d'alimentation sont appelés à modérer leur consommation pour limiter les tirages et les sur-sollicitations sur le réseau.

Pour les autres usagers, l'impact de la coupure se traduira par des manques d'eau (absence d'eau au robinet ou filet d'eau) ou par des baisses de pression.

Le point, commune par commune

Ecrit par le 1 février 2026

Pour Carpentras

. La coupure concerne la majeure partie de la commune de Carpentras à partir de 8h du matin et jusque dans la nuit, sauf les quartiers situés au nord-est de la ville qui seront alimentés exceptionnellement par les forages de Bédoin, et pour lesquels des baisses de pression sur le réseau pourront se ressentir. Les habitants de ces quartiers sont invités à restreindre leur consommation pour limiter les tirages et les sur-sollicitations sur le réseau.

. Le Syndicat Rhône Ventoux et la Ville de Carpentras ont choisi d'assurer le maintien d'une alimentation continue du Pôle Santé pour permettre la continuité des soins. Des actions spécifiques et dédiées seront également menées auprès des établissements sensibles tels que les EPAHD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), les centres médicaux résidentiels, etc.

. Pour Châteauneuf-du-Pape

Cette commune dispose d'un réservoir de stockage qui ne sera toutefois plus alimenté pendant toute la durée de la coupure. Les manques d'eau pourront intervenir de façon progressive dans la journée. Afin de limiter ces manques d'eau et de les retarder, les usagers sont vivement invités à restreindre leur consommation d'eau au plus strict nécessaire.

. Pour Loriol du Comtat

L'arrêt de la production et de la distribution depuis l'usine de La Jouve va générer un manque d'eau sur toute la commune de Loriol du Comtat, à partir de 8h du matin, jusque dans la nuit.

. Pour Aubignan

Certains quartiers de la commune (Route de Carpentras) ne seront plus alimentés en eau potable, à partir de 8h du matin et jusque dans la nuit. Pour les autres usagers de la commune, le réseau de distribution de la commune sera uniquement alimenté par les forages de Grés de Meyras, sans apport complémentaire depuis l'usine de La Jouve. Les habitants sont donc appelés à restreindre leur consommation d'eau au plus strict nécessaire, afin de limiter les tirages et les sur-sollicitations sur le réseau.

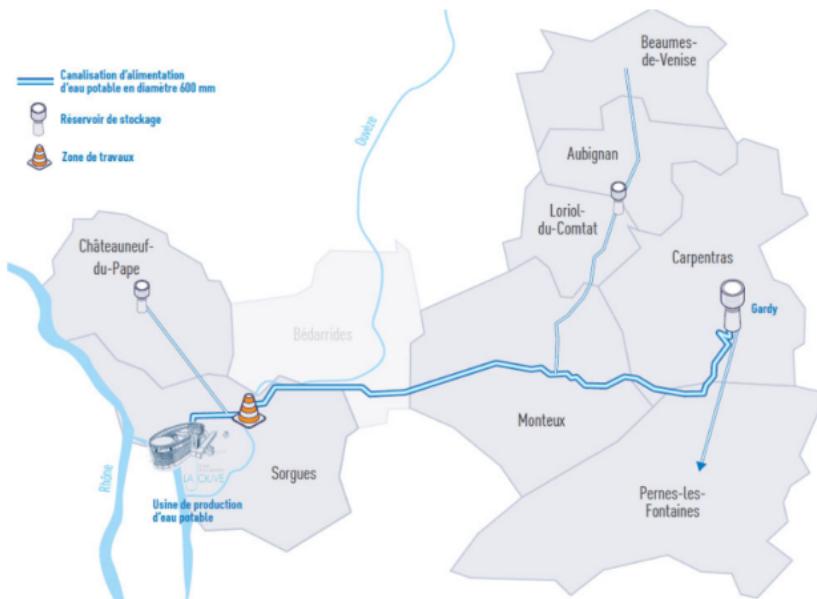
. Pour Beaumes de Venise

Le réseau de distribution de la commune sera uniquement alimenté par les forages de Grés de Meyras situés sur Aubignan, sans apport complémentaire depuis l'usine de La Jouve. Les habitants sont donc appelés à restreindre leur consommation d'eau au plus strict nécessaire, afin de limiter les tirages et les sur-sollicitations sur le réseau.

. Pour Monteux

Les foyers situés au Nord et à l'Est de la commune : Confines, Route de Loriol, Villefranche, De Noves, Bd Edouard Grangier, seront impactés par des manques d'eau (filet d'eau ou absence d'eau au robinet), à partir de 8h du matin et jusque dans la nuit. Le reste de la commune ne sera pas concerné et sera alimenté de manière normale.

Ecrit par le 1 février 2026



*Pose d'une double conduite en diamètre 450 mm par la réalisation de forages dirigés sous l'Ouvèze à 16m de profondeur pour un linéaire total de 396 m linéaires.

. Pour Sorgues

Seuls les foyers situés chemin des Pompes et les impasses adjacentes (250 abonnés) pourront être impactés par cette coupure. Ils seront alimentés durant la journée par le réservoir de Châteauneuf du Pape mais pourraient ressentir des manques d'eau (filet d'eau ou absence d'eau au robinet) en fin de journée et en soirée. Le reste de la commune n'est pas concerné et sera alimenté de manière normale.

. Pour Pernes les Fontaines

Grâce aux récents travaux d'interconnexion avec le réseau d'eau potable de Saint-Didier, la commune de Pernes Les Fontaines pourra être alimentée, en complément de la source Saint Barthélémy, depuis Saint Didier par de l'eau provenant des ressources de Bédoin (en lieu et place de l'apport des réservoirs de Gardy à Carpentras).

De ce fait, seule une centaine d'abonnés des zones d'activités de Prato I et II sera concernée par des manques d'eau, (filet d'eau ou absence d'eau au robinet), à partir de 8h du matin et jusque dans la nuit. Le reste de la commune, alimenté par les forages de Bédoin, pourra ressentir des baisses de pression ponctuelles dans la journée. Ces usagers sont appelés à restreindre leur consommation d'eau au plus strict nécessaire, afin de limiter les tirages et les sur-sollicitations sur le réseau.

Quelles sont les dispositions pour anticiper et gérer le jour J ? En amont de la coupure.

Compte tenu de la durée de cette coupure, les usagers sont invités à prendre leurs dispositions pour s'organiser en conséquence. Il est par exemple possible de constituer quelques réserves quelques jours avant (et pas la veille si possible) : remplir des bouteilles et contenants propres et fermées pour les usages alimentaires (boisson, lavage de légumes) et pour la toilette (brossages des dents), des seaux pour les autres types d'usages (WC, arrosage).

Le jour de la coupure

Les usagers alimentés de manière exceptionnelle par d'autres ressources du Syndicat sont invités à faire

Ecrit par le 1 février 2026

preuve d'une consommation limitée durant cette journée. Les usagers impactés par la coupure seront informés de la remise en service du réseau par différentes biais. Voir plus bas.

Comment les usagers seront-ils informés ?

- . Par voie de presse : Point presse au Syndicat Rhône Ventoux à Carpentras, le vendredi 16 février 2024 ;
- . Sur les supports grand public :
- des communes : site Internet, réseaux sociaux, panneaux d'affichage, etc.
- du Syndicat : site Internet, affichage ;
- . Par SMS ou e-mail si les usagers ont transmis leurs coordonnées à SUEZ : à J-7, J-1, J+1

Les établissements de santé, les centres médico-sociaux,

ainsi que les professionnels du secteur ont été contactés et informés de manière spécifique dès le 08 février par Suez (courriels, appels) avec l'assistance des services économiques de la Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin et ceux de la Communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat. Des livraisons spécifiques de packs d'eau leur seront faites.

Les bons réflexes pour la remise en eau

Lors de la remise en eau, la distribution peut-être temporairement perturbée avec la présence d'eau colorée ou d'eau trouble (présence d'air dans les conduites ou remise en suspension de fines particules de dépôt. Il est donc conseillé d'ouvrir légèrement votre robinet d'eau froide pendant quelques minutes, jusqu'à ce qu'elle redevienne limpide.

Quelques points de repère

L'eau est rougeâtre ou de couleur rouille : Cette couleur de l'eau est due, dans la plupart des cas, à la présence de particules d'oxyde de fer. Cette perturbation peut provenir de sur-vitesse lors de la remise en eau d'une conduite après travaux. L'eau qui circule dans les canalisations en dissout imperceptiblement des particules, le plus souvent des alliages de fer. Il se forme alors un dépôt ferrique à l'intérieur des canalisations.

L'eau est rougeâtre ou rouille

Lorsqu'un très fort débit accélère le mouvement de l'eau, c'est ce dépôt, emporté et mis en suspension dans l'eau, qui donne une couleur rouge, rougeâtre ou rouille, à l'eau qui arrive à votre robinet. Dans ce cas, nous vous invitons à laisser couler quelques instants l'eau jusqu'à un retour à la normale et de ne pas utiliser les premiers litres pour des usages alimentaires.

L'eau est blanche : C'est la présence d'air qui donne à l'eau cette coloration blanche. La remise en service d'une canalisation, après travaux sur le réseau est souvent à l'origine de la présence d'air dans le réseau.

L'eau est blanche

Une eau 'blanche' est consommable immédiatement et sans aucun risque : il suffit que vous la laissiez reposer quelques instants dans un verre ou une carafe pour qu'elle retrouve une transparence normale.

L'eau coule lentement

L'eau coule lentement ou le débit d'eau au robinet est faible : De nouveau, la présence d'air et

Ecrit par le 1 février 2026

d'éventuels dépôts dans la conduite suite à la remise en eau peuvent être à l'origine de ses perturbations en constituant un 'frein' (perte de charge ou accumulation) à la bonne circulation de l'eau dans les conduites des réseaux de distribution. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau pour l'alimentation et la boisson jusqu'à retour à une situation normale.

Si le problème persiste

Contacter le service de l'eau pour une intervention. Et si l'intervention devait être reportée ? En cas de pluie, les travaux seront reportés d'une semaine, soit le mardi 5 mars 2024.

Cette communication émane du Syndicat Rhône-Ventoux et de Suez

Le Syndicat Rhône Ventoux en chiffres

- 3 compétences : Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif
- 37 communes adhérentes pour l'eau potable
- 196 000 Habitants (81 000 abonnés).
- 35 captages d'eau potable
- 9 millions de m³ consommés par an

Mireille Hurlin

Deux nouvelles communes vauclusiennes reconnues en état de catastrophe naturelle

Ecrit par le 1 février 2026



Après les communes de Sablet et des Beaumettes, c'est au tour des communes de Loriol-du-Comtat et de Mondragon d'être reconnues en état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel en date du 17 octobre 2023, publié au Journal Officiel le 1^{er} novembre 2023, au titre du phénomène de sécheresse et réhydratation des sols survenu en 2022.

Les personnes sinistrées ont jusqu'au 1^{er} décembre prochain pour déclarer les dégâts subis auprès de leur compagnie d'assurance.

V.A.

Ecrit par le 1 février 2026

Drone Up Academy : journée portes ouvertes pour se former et découvrir les métiers du drone



La [Drone Up Academy](#) organise une journée portes ouvertes, ce samedi 15 avril de 10h00 à 17h00 au centre de formation de Loriol-du-Comtat, pour faire découvrir la formation de télépilote catégorie spécifique ainsi que les métiers du drone.

Les métiers du drone sont en pleine expansion. D'abord utilisé dans l'audiovisuel, cet outil est maintenant utilisé dans divers milieux professionnels comme le BTP, les géomètres, les expertises, l'agriculture, l'architecture, la recherche de personne, etc. Pour pouvoir les utiliser et trouver du travail, il faut passer par la case formation et [Drone Up Academy](#) en est experte avec des formations financables par CPF, OPCO, AFDAS et Pôle Emploi.

Au programme de cette journée portes ouvertes : simulateur de drone/avion/hélicoptère, démonstration de vol, découverte de la législation drone et découverte des métiers du drone.

[Lire également : « Cédric Nieto, formateur professionnel : « Un drone n'est pas un jouet » »](#)

Ecrit par le 1 février 2026

Ce samedi 15 avril de 10h à 17h au centre de formation de Loriol-du-Comtat, 2170 D187 Chemin de Traverse, Loriol-du-Comtat. Evènement gratuit.

Détails des coordonnées à retrouver également [en cliquant ici](#).

J.R.

Ecrit par le 1 février 2026



DRONEDIFICE
CERTIFICATION 4832

DRONE UP
ACADEMY

FORMATION TÉLÉPILOTE DE DRONE

PORTE OUVERTES

CENTRE DRONE UP ACADEMY D'AVIGNON

AVRIL
15
2023

10 H - 17 H
(+ SUR RDV 16 AVRIL MATIN : 06 23 02 53 77)

2170 D187 CHEMIN DE TRAVERSE
84870 LORIOL-DU-COMTAT

Etat de catastrophe naturelle reconnu en Vaucluse : un délai très court pour faire sa déclaration



Au titre des mouvements de terrain survenus lors des intempéries fin 2019, l'arrêté interministériel du 14 septembre 2020, publié au journal officiel le 24 octobre 2020, a reconnu comme étant en état de catastrophe naturelle, la commune de Grambois.

Au titre de la sécheresse et réhydratation des sols 2019, l'arrêté interministériel du 15 septembre 2020, publié au journal officiel ce jour, 25 octobre 2020, a reconnu comme étant en état de catastrophe naturelle, les communes suivantes : Apt, Beaumes-de-Venise, Bonnieux, Buisson, Caromb, Châteauneuf-

Ecrit par le 1 février 2026

du-Pape, Courthézon, Entrechaux, Loriol-du-Comtat, Monteux, Orange, Saignon, Saint-Marcellin-lès-Vaison et Vaison-la-Romaine.

Les personnes sinistrées disposent d'un délai de 10 jours au maximum à compter de la publication de l'arrêté au journal officiel, soit le 4 novembre 2020, pour déclarer les dégâts subis auprès de leur compagnie d'assurance.

Les arrêtés sont consultables [ICI](#)

Loriol-du-Comtat : le préfet fait démolir une construction illégale

Ecrit par le 1 février 2026



Le préfet de Vaucluse vient de faire procéder à une destruction d'office sur la commune de Loriol-du-Comtat. L'intervention, menée par la Direction départementale des territoires (DDT) avec l'appui de la gendarmerie nationale, a consisté à faire appliquer de force le jugement prononcé en 2014 par le tribunal judiciaire de Carpentras, à l'encontre d'un particulier qui en dépit de plusieurs recouvrements d'astreinte et d'une mise en demeure infructueuse n'a fait l'objet d'aucune exécution volontaire de sa part.

Le condamné avait ainsi érigé sans autorisation une habitation qu'il louait jusqu'à tout récemment dans un secteur fortement inondable. Cette exécution forcée s'inscrit dans une opération plus large, sollicitée par le maire de Loriol-du-Comtat, qui pourrait se concrétiser à l'automne par deux autres démolitions dans le même secteur nécessitant pour l'heure l'engagement de procédures d'expulsion. « Face à cette problématique très importante dans notre département, concernant des décisions de justice toujours en attente d'exécution, le préfet continue donc de mobiliser fortement ses services, avec comme objectif de procéder à une démolition d'office par semestre », expliquent les services de la préfecture de Vaucluse. Sont visées prioritairement les constructions érigées illégalement dans les zones à fort risque naturel

Ecrit par le 1 février 2026

majeur et sur des terres agricoles arables et irriguées. Ainsi ce sont près de 4 décisions de justice qui ont été exécutées de manière forcée en l'espace de 2 ans en Vaucluse.

Un millier de contentieux en cours en Vaucluse

Entre 1980 et 2018, les services de la DDT ont recensé près de 3 000 infractions à l'urbanisme (construction ne respectant pas les permis ou érigées sans aucune autorisation). Sur les 1 000 affaires en cours, 70 % des infractions en urbanisme concernent des espaces naturels et agricoles alors que 30 % de ces infractions impactent des zones soumises à des risques naturels. Par ailleurs, près de 40 % d'entre elles font l'objet d'une condamnation pénale devant les tribunaux correctionnels (amendes assorties de mesures de remise en état avec démolition sous astreintes). En moyenne, il faut compter 18 mois de procédure pour exécuter un dossier de démolition d'office. Depuis 2009, la préfecture de Vaucluse a fait procéder à une quinzaine de démolition dans le département, essentiellement dans le Sud-Luberon et aux abords de Pertuis.